

Service instructeur
Service du Développement Economique

N° CP-2015-3-2-7

Service consulté

**INSTITUT FRANCO-ALLEMAND DE RECHERCHES DE SAINT-LOUIS
AVENANT FINANCIER N°1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2014/2015**

Résumé : Dans le cadre de la convention de partenariat 2014/2015 du 26 mars 2014 avec l'Institut franco allemand de recherches de Saint-Louis (ISL), il est proposé :

- d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat et de financement 2014/2015 du 26 mars 2014 avec l'ISL pour les projets de recherche TEAM Level 2 et TEAM Smart-Cam, joint en annexe au présent rapport, et d'autoriser le Président à le signer,
- d'allouer une subvention de fonctionnement maximale de 73 908 € à l'ISL pour la poursuite de ces deux projets en 2015.

Pour mémoire, le Conseil Général cofinance ces projets qui ont pour objet la promotion de l'Intelligence Artificielle Câblée (IAC) par des recherches appliquées dans les domaines de la perception globale de l'environnement et de l'analyse du mouvement. L'objectif est la mise au point de produits miniatures, à bas coûts, à temps de réaction extrêmement rapides, dotés de réelles capacités d'apprentissage. Cette technologie pourrait s'appliquer dans des domaines aussi variés que la sécurité des biens et des personnes, la sécurité du territoire, l'amélioration de la qualité de vie, l'assistance au handicap.

Le projet TEAM (Target Evolutive Associative Memory) Level 2 devrait permettre de constituer un socle alsacien de référence pour les capteurs et les calculateurs intelligents.

Le projet TEAM Smart-Cam, qui est une extension de TEAM, a pour objectif la réalisation d'un prototype pouvant servir, par exemple, à détecter la chute des seniors, au « doudou » intelligent pour les enfants en chambre stérile, au comptage des personnes et des véhicules, à l'analyse de statistiques.

L'objectif final est de proposer une nouvelle génération de capteurs autonomes, intelligents et reconfigurables, apportant des solutions concrètes et pouvant rapidement être transférables à l'industrie locale.

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL) est un établissement binational exploité en commun par l'Allemagne et la France sur la base d'une Convention signée en 1958. L'ISL emploie actuellement environ 400 personnes, dont 75 % sont de nationalité française et 25 % de nationalité allemande. Le budget de l'ISL est financé pour moitié par la France et pour moitié par l'Allemagne.

Le Conseil Général du Haut-Rhin cofinance depuis 2009 le projet de recherche ELSI (European Laboratory for Sensory Intelligence) qui a pour objet principal la promotion de l'Intelligence Artificielle Câblée (IAC) par des recherches appliquées dans les domaines de la perception globale de l'environnement et de l'analyse du mouvement.

En 2014, l'ISL a sollicité le soutien du Département pour poursuivre le développement de projets fédérateurs :

- le projet TEAM qui vise à atteindre une autonomie technologique devant aboutir à la définition d'un composant « made in Sud-Alsace »,
- le projet SMART-CAM pour la détection de chute des séniors, le « doudou » intelligent pour les enfants en chambre stérile, le comptage des véhicules et analyses statistiques intégrées, ...

L'objectif final est de proposer une solution technologique complète pouvant être rapidement mise en œuvre par des industriels ayant des projets d'innovation.

Le budget prévisionnel estimé pour les années 2014 et 2015 s'élèvent à 811 467,20 €, le Conseil Général étant sollicité à hauteur de 50 000 € en investissement et de 147 816 € en fonctionnement, soit un montant total de 197 816 €.

Les subventions de fonctionnement devraient permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement des projets (salaires des ingénieurs, chercheur et stagiaires, acquisition de matériel consommable, réalisation du prototype Smart-Cam et TEAM). La subvention d'investissement devrait permettre de couvrir une partie des équipements (caméra, composants électroniques, microscope) ainsi que la réalisation de l'étude (composant ASIC).

La Commission Permanente du 21 février 2014 a validé la convention de partenariat 2014/2015 avec l'ISL pour la réalisation de ces deux projets. Elle a été signée le 26 mars 2014.

Dans la délibération n° CP-2014-2-2-7 du 21 février 2014, il a été précisé que la participation du Conseil Général au titre de l'année 2015 sera soumise au vote et fera l'objet d'un avenant de financement annuel, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif concerné.

A titre indicatif, le rapport qui accompagnait la délibération du 21 février 2014 prévoyait une aide départementale maximale de 197 816 €, soit 147 816 € au total en fonctionnement (73 908 € pour l'année 2014 et 73 908 € pour l'année 2015) et 50 000 € au total en investissement pour les deux années concernées.

Dans la délibération n° CP-2014-2-2-7 du 21 février 2014, la Commission Permanente a alloué une subvention de fonctionnement de 73 908 € pour 2014 et une subvention d'investissement totale de 50 000 €.

Pour 2015, conformément à la convention de partenariat 2014/2015 du 26 mars 2014, une subvention de fonctionnement de 73 908 € pourrait être accordée à l'ISL pour la poursuite de ces deux projets et être formalisée dans le cadre d'un avenant de financement n° 1.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention de partenariat et de financement 2014/2015 du 26 mars 2014 avec l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis pour les projets de recherche TEAM Level 2 et TEAM-Smart-Cam, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,
- d'allouer une subvention de fonctionnement maximale de 73 908 € à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis pour la poursuite de ces deux projets,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche, chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER